



REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 février 2026

Délibération n°2026-11 : Approbation de la convention de fonds de concours avec la CPS pour le déploiement d'une borne électrique

L'an deux mille vingt-six, le mardi 17 février 2026, le Conseil Municipal de la Commune de Vauhallan, légalement convoqué le mercredi 11 février 2026, s'est assemblé en salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Bernard GLEIZE, Maire de Vauhallan.

Nombre de conseillers :	Exercice : 19	Présents : 13	Votants : 14
Présents :	Bernard GLEIZE, Pascal NAWROCKI, Dominique DUMAS, Vincent PAIN, Geneviève SHATER, Alain SCHMITT, Guy HALGAND, Lina LEMARIE, Olivier MUSY, Edwige BONNEFOY, Hélène MORONVALLE, Nicolas RICHARD, Marie MAERTENS		
Représentés :	Marianne PERDRIJAT donne pouvoir à Mme BONNEFOY		
Absents :	Taoues COLL, Bénédicte ALLENET, Eric MORISSET Fabrice NOURY, Marie GALANO		
Secrétaire :	Alain SCHMITT		

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention de fonds de concours à passer entre la CPS et la Commune pour préciser les modalités de participation de la commune au financement des travaux d'investissement pour le déploiement d'un réseau IRVE (pose d'une borne électrique) sur la commune et dont l'Agglomération Paris-Saclay assure la maîtrise d'ouvrage,

Considérant que le montant estimatif des dépenses nettes est de 9 000 € HT,

Sur présentation du rapport de M. le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**,

Article 1 : approuve l'engagement de la Commune à participer au financement de cette opération à hauteur de 20% (soit 1 800 € estimés),

Article 2 : approuve le projet de convention et autorise M. le Maire à le signer et tout document s'y rapportant.



Bernard GLEIZE,
Maire de Vauhallan

Accusé de réception en préfecture
091-219106358-20260217-2026_11-DE
Date de télétransmission : 19/02/2026
Date de réception préfecture : 19/02/2026